

DECHARGE PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE

M ou Mme.....

Né(e) le à

Demeurant

Tel :

EVENEMENT : LE MOIS DE LA PHOTO DU GRAND PARIS

EXPOSITION : LES GRANDS PARIISIENS

DATES ET LIEU DE L'EXPOSITION : DU 8 AU 30 AVRIL 2017 – LES MAGASINS GÉNÉRAUX À PANTIN

La Société Les MAGASINS GÉNÉRAUX et la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE, organisent dans le cadre du MOIS DE LA PHOTO DU GRAND PARIS une exposition intitulée « LES GRANDS PARIISIENS » se déroulant du 8 au 30 avril 2017 au sein des MAGASINS GÉNÉRAUX à Pantin.

Dans ce cadre M et/ou Mme.....a accepté de participer à titre gratuit avec ses/leur(s) enfant(s) à une séance de prise de vues organisée dans le cadre de cette exposition, dans les studios situés au RDC des MAGASINS GÉNÉRAUX.

A ce titre, M ou Mmeautorise irrévocablement, à titre gratuit et exclusif la société Les MAGASINS GÉNÉRAUX, la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE, leurs successeurs ou ayants-droit ou toute personne accréditée par eux, à fixer, à reproduire et à exploiter son image en tout ou partie, sur une ou plusieurs photographie(s) réalisée(s) lors de la séance de prises de vues dans le cadre de l'évènement précité, sur tous supports numériques et papier, étant précisé que ces photographies pourront être librement diffusées, dans le cadre de **l'Exposition « LES GRANDS PARIISIENS »** se tenant au RDC des MAGASINS GÉNÉRAUX : la ou les photographie(s) sélectionné(es) seront exposées comme œuvre intégrante de l'Exposition, visible au public tout au long de l'Evènement du MOIS DE LA PHOTO DU GRAND PARIS) ainsi que pour **d'autres expositions qui pourront être organisées** (la ou les photographies sélectionnées pourront ainsi être utilisées dans le cadre de nouvelles expositions faisant la promotion des gares du Grand Paris Express). Enfin ces photographies seront conservées et feront partie du **fond d'archives de l'Evènement LES GRANDS PARIISIENS**.

M ou Mme.....autorise également la reproduction de son image telle qu'elle aura été fixée, pour l'information journalistique ou culturelle, diffusion sur sites internet et réseaux sociaux des partenaires du projet, pour l'illustration d'articles ou d'émissions grand public et pour toute exposition ou présentation à caractère événementiel (festivals) et culturel (exemple : musées, ouvrages, catalogues), dans le cadre des relations publiques et relations presse liées à l'Evènement.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour le Monde et pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente.

En conséquence, M ou Mme.....renonce irrévocablement à réclamer une quelconque rémunération au titre de l'exploitation de son image par la société les MAGASINS GENERAUX ainsi que la MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE.

Fait à, le en trois exemplaires originaux.

M ou Mme

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour accord".